



SNUipp-FSU

SPECIAL PEGC

Académie de Rennes

Mai 2012

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Claudine GOFFI

18, rue de Brest

22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

Bernard BOUER

(Secrétaire académique PEGC)

113, route de Pont-L'Abbé

29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 76 77

Permanences :

Lundi après-midi

Jeudi

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Brigitte ROYER

14, rue Papu

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

Permanence :

Mercredi matin

Enfin !

Après dix années de gouvernement de droite dont un quinquennat particulièrement marqué par les régressions sociales et l'austérité dans l'Education nationale, les Français ont choisi de tourner la page.

Par leur vote, ils ont mis fin à une politique qui s'est traduite dans l'éducation par 80 000 suppressions de postes, par l'abandon d'une bonne part de ce qui fonde les valeurs de l'Ecole publique: la possibilité de donner à chacun une égalité de chances quelle que soit son origine sociale, la volonté de ne laisser personne au bord du chemin, l'objectif de la réussite de tous.

L'enseignant remis enfin au centre du système éducatif et de sa classe et non plus simple agent au service d'un système managérial et mercantile.

Nous en rêvons tous et en ce lendemain d'élection, la FSU principale organisation syndicale de l'EN le défendra .

4 jours après l'élection du nouveau Président, Vincent Peillon prend cette orientation et annonce déjà qu'il abrogera le décret sur la nouvelle modalité d'évaluation des enseignants que Luc Chatel a fait paraître dans la hâte le 8 mai 2012 avant de démissionner.

Beaucoup d'autres points seront à remettre sur la table (évaluations , rythmes scolaires, socle commun, réformes des lycées) que la FSU portera.

Mais chacun sait aussi que notre société a besoin de retrouver de la sérénité et du lien après ces années de stigmatisation et d'opposition des citoyens les uns aux autres. Cette politique a contribué à alimenter un vote d'extrême droite particulièrement préoccupant. Si le Front National exploite aujourd'hui la situation de crise et l'inquiétude légitime des Français face à l'avenir, ses propositions xénophobes et anti-immigration constituent une grave menace pour la démocratie.

Il faut maintenant une réelle rupture avec les politiques menées ces dernières années qui ont conduit à cette situation.

Le SNUipp, avec la FSU, sera un interlocuteur exigeant et combatif pour contribuer à la construction des nécessaires alternatives.

CAPA du 3 mai 2012.

Suite aux élections professionnelles d'octobre 2011, les élus SNUipp- FSU qui occupent les 3 sièges ont demandé dès janvier 2012 une CAPA d'installation. Le Recteur n'a pas daigné répondre. L'unique CAPA des PEGC s'est donc tenue le jeudi 3 mai 2012.

Déclaration des élus SNUipp – FSU à la C.A.P.A. du 3 mai 2012

Cette année encore, les modalités de promotion de grade ne permettent pas de réaliser l'extinction de la Hors Classe.

La décision ministérielle de figer, ces trois dernières années, les ratios promus/promouvables pour l'ensemble des corps enseignants est particulièrement pénalisante pour les PEGC (corps en voie d'extinction). Ainsi, en 2011, au niveau national, les corps PEGC ont perdu 282 possibilités de promotion, suite au maintien du ratio à 42 %. Elles viennent s'ajouter aux 416 perdues en 2010 par le maintien de ce même ratio.

Dans notre académie, cette décision s'est traduite par une diminution conséquente du nombre de promus :

En 2009 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 38

En 2010 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 25

En 2011 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 15

Une nouvelle fois le ministère persiste dans cette orientation et décide pour la 4ème année consécutive de maintenir le ratio à 42 %. En conséquence, le contingent pour notre académie sera de 6 possibilités de promotion.

Nous constatons, par ailleurs que l'accès à ce grade est trop tardif (l'âge moyen des promouvables sur le plan national est de 55 ans 3 mois) et, pour la plupart des collègues, au vu de la durée d'attente dans les échelons, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible (2 dans notre académie).

Des mesures conduisant au raccourcissement des durées de passage dans les échelons de la classe exceptionnelle sont indispensables pour permettre à tous les PEGC d'accéder, sans restriction, à l'indice terminal 783.

Le maintien d'avis défavorables et le nouveau cas relevé cette année présentent, à terme, le risque de ne pas utiliser toutes les possibilités de promotion.

Ces choix vont à l'encontre de l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des PEGC. Rappelons que l'engagement pris par la DGRH du ministère en janvier 2006 d'éteindre la hors classe des PEGC en 2009 n'est toujours pas concrétisé.

Pour ces raisons, les élu(e)s SNUipp-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de ne pas émettre d'avis défavorables à la promotion des collègues promouvables à la Classe Exceptionnelle, notamment pour les 2 collègues ayant vu leur avis défavorable levé par leur chef d'établissement.

Les élu(e)s SNUipp-FSU qui ont demandé une CAPA d'installation dès le 1^{er} mars 2012 et qui n'ont obtenu aucune réponse à ce jour, vont solliciter de votre part une demande d'audience, afin de clarifier la situation délicate des PEGC de l'Académie.

Les élu(e)s SNUipp-FSU vous demandent également, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

CAPAsuite

Les élus SNUipp-FSU ont rappelé que, comme le stipule le règlement intérieur, la commission doit se réunir au moins deux fois par an et ont donc réinsisté pour ces 2 CAPA, l'an prochain.

A cet effet et pour évoquer les problèmes d'accès à la classe exceptionnelle, ils demanderont une audience au Recteur.

Promotions de grade :

Accès à la hors classe : Il n'y a plus dans notre académie de collègues Classe Normale en activité.

Accès à la classe exceptionnelle : La présidente de la CAPA, représentante du Recteur estime que l'accès à la classe exceptionnelle n'est pas un droit.

Nous notons que cette position va à l'encontre de la circulaire ministérielle : " Par ailleurs, afin de compléter l'examen du dossier de promotion, vous (Recteurs) pouvez recueillir les avis des chefs d'établissements et des corps d'inspection compétents. **Ils doivent se fonder sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promouvable, mesurée sur la durée de carrière.** "

15 collègues étaient promouvables cette année.

Parmi eux 9 (plus de la moitié !) ont un avis défavorable du chef d'établissement et (ou) de l'IPR, dont un nouveau cas relevé cette année.

Nous avons tenté, sans succès, de faire lever les avis défavorables, notamment pour les 2 collègues ayant vu leur avis défavorable levé par le chef d'établissement cette année.

6 de ces collègues se trouvaient en position de promotion.

Le ratio national ayant été maintenu, le contingent de l'académie est de **6 promotions** (9 de moins que l'an passé).

Barème du dernier promu : 150 points (5^{ème} échelon de la hors classe) avec une ancienneté générale de 24 ans.

Avec de telles règles, l'accès à la Classe Exceptionnelle serait préoccupante l'an prochain (contingent supérieur au nombre de promus de promus). **Le changement de politique éducative dès le 16 mai doit permettre la réouverture du dossier PEGC!**

Mouvement intra académique :

Seuls deux collègues du 56 participaient au mouvement :

L'un a obtenu son 11^{ème} vœu, le second, n'ayant formulé qu'un seul vœu, reste sur son poste.

Les élus SNUipp ont pu faire la preuve une fois de plus, qu'une CAPA préparatoire au mouvement permettrait de traiter avec plus d'attention les demandes lors de la tenue des CTSD sur la carte scolaire.

Postes adaptés :

Un groupe de travail présidé par le DRH s'est réuni au mois de mars. Les représentants syndicaux, un conseiller en carrière, le service médical académique et le service social académique ont étudié les demandes, tous corps confondus.

Un seul collègue PEGC a fait une demande et s'est vu refuser l'accès au poste adapté.

Journée de carence. Mise en application au 1er janvier 2012 avec effet rétroactif

Particulièrement pénalisant, ce prélèvement repose sur la règle du 1/30^{ème} et concerne le traitement principal, mais aussi les primes et indemnités qui suivent le traitement. Par contre, le supplément familial de traitement n'est pas concerné. En cas de temps partiel, l'assiette de retenue est proratisée.

Ce délai de carence ne s'applique pas aux accidents de service, accidents de travail, maladies professionnelles, CLM et CLD, ni aux congés de maternité, de paternité ou d'adoption. Mais les ALD (Affections de Longues Durées) même si elles sont antérieures au 1er janvier 2012, se voient appliquer un seul jour de carence.

Il n'y a pas de décompte d'un nouveau jour de carence :

- en cas de prolongation d'un arrêt de maladie

- si la reprise du travail n'a pas dépassé 48 heures entre la fin de l'arrêt initial et le début de l'arrêt suivant

Le jour de carence est compté comme du service effectif et est pris en compte pour la retraite.

Evaluations de 5ème!

Ces derniers jours, les chefs d'établissement de plusieurs collèges ont demandé à certains enseignants de faire passer des évaluations en 5ème en mathématiques et en français "du mercredi 9 mai 2012 au mercredi 16 mai 2012, l'application de saisie étant disponible jusqu'au vendredi 25 mai 2012" (Extrait du Texte Eduscol ci-contre). Des collègues d'autres disciplines peuvent également être concernés puisque les épreuves doivent avoir lieu simultanément pour toutes les classes.

Cette évaluation n'est pas obligatoire et relève d'un cadre expérimental.

À ce jour, le seul texte existant est la circulaire de rentrée 2011. Elle stipule qu'« une évaluation nationale sera expérimentée en classe de 5ème dans les établissements volontaires au cours de l'année 2011-2012. » La réalité montre que des établissements ont été désignés volontaires pour cette évaluation, sans tenir compte de l'organisation des établissements et des avis des équipes pédagogiques. Or, il n'est pas de la responsabilité du chef d'établissement de se porter volontaire sans avoir consulté le CA sur cette expérimentation nationale.

Cette évaluation est à combattre, personne ne pouvant douter du lien entre une évaluation en 5ème et les nouvelles classes à parcours professionnels ou encore l'alternance dès la 4ème. C'est une nouvelle menace sur les jeunes les plus fragiles.

L'attente de la nomination du nouveau Ministre devrait inciter les chefs d'établissement à la prudence et à la concertation avec les équipes, la circulaire Chatel pouvant être profondément révisée.

Texte Eduscol

Les modalités de l'évaluation

L'évaluation portera sur les acquis en mathématiques et en maîtrise de la langue française, en référence au socle commun de connaissances et de compétences. Les exercices iront des questions simples aux tâches complexes.

Chaque élève de 5e passera six séquences d'exercices écrits de 45 minutes : trois en mathématiques et trois portant sur la maîtrise de la langue française.

En complément, et afin de préparer la session suivante, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sélectionnera un échantillon représentatif de collèges. Les élèves concernés passeront chacun une séquence supplémentaire de 45 minutes, en mathématiques ou en maîtrise de la langue française.

L'exploitation des résultats

Afin de faciliter l'analyse des résultats des élèves, une application informatique nationale de saisie individuelle des résultats et d'exploitation des statistiques, Séréva, sera mise à la disposition des établissements scolaires. Elle sera reliée à une application décisionnelle académique et nationale, Edéva, qui analysera les résultats anonymés des élèves.

Les résultats individuels seront disponibles dès la clôture de la saisie par le chef d'établissement, et pourront être distribués aux familles. Les relevés individuels pourront être consultés par les enseignants de la classe dès la fin de la saisie et resteront disponibles pour les enseignants de 4e, l'année suivante.

Le calendrier

Les évaluations se dérouleront du mercredi 9 mai 2012 au mercredi 16 mai 2012, l'application de saisie étant disponible jusqu'au vendredi 25 mai 2012. "



Le service public,
on l'aime, on le défend